



INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 11 février 2019

REUNION PLENIERE DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Mardi 12 février 2019, Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la Charente-Maritime, réunira et présidera la réunion plénière de la commission de surendettement des particuliers de Charente-Maritime, en présence du directeur départemental des Finances Publiques, de la directrice de la Banque de France, du directeur départemental de la protection des populations et l'ensemble des membres de la commission.

Au cours de cette réunion plénière, seront présentés le rapport annuel d'activité de la commission pour l'année 2018, ainsi que les données typologiques des dossiers de surendettement traités par la commission.

Conformément aux dispositions de l'article R 712-2 du code de la consommation, chaque commission de surendettement est tenue de présenter son rapport annuel d'activité en commission plénière. La banque de France, qui assure le secrétariat de la commission établit ce bilan. La synthèse des bilans départementaux permet de dresser une situation d'ensemble du traitement du surendettement en France.

La situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir (Art. L.711-1 et L.712-2 du code de la consommation). Une procédure de surendettement, entièrement gratuite, peut alors être engagée. Elle peut être précédée par des demandes de rééchelonnements de dette ou de délais de paiement auprès des créanciers. Pour bénéficier d'une procédure de surendettement, il convient de saisir la commission de surendettement des particuliers par l'intermédiaire d'une succursale de la Banque de France. La commission est chargée de mettre en place un plan de redressement, en accord avec l'intéressé et ses créanciers.

La commission de surendettement des particuliers de La Rochelle est compétente pour l'ensemble du département de la Charente-Maritime. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année 2018.

A l'issue de la réunion plénière de la commission du 12 février 2019, le préfet et la directrice de la Banque de France tiendront un point presse pour présenter l'activité de la commission pour l'année 2018.

**La presse est invitée à 15h30 à la Banque de France, 22 rue Réaumur à La Rochelle.
Merci de préciser votre présence et nom afin d'accéder aux locaux de la Banque de France à pref-communication@charente-maritime.gouv.fr**

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime
f Suivez l'actualité des services sur @prefet17
facebook  twitter